

Dispositif d'aide aux initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire

La Communauté Urbaine d'Arras
vous soutient



Dans le cadre de sa politique de **développement économique** et notamment du soutien à **l'économie sociale et solidaire**, la Communauté Urbaine d'Arras propose un outil financier, permettant d'accorder aux structures de l'ESS des 46 communes de son territoire, une **subvention** pour participer aux **investissements matériels et immatériels**.

Êtes-vous éligibles à cette subvention ?

Il faut remplir plusieurs critères :

- Être d'Economie Sociale et Solidaire par les statuts :
 - Associations, SCIC, SCOP, entreprises ESUS, groupements d'employeurs, structures d'insertion.
- Avoir un numéro SIRET ou RNA.
- Avoir son siège ou un établissement secondaire et la majorité de l'activité se trouvent sur le territoire de la CUA.
- Développer une activité économique avec des pratiques d'ESS (gouvernance partagée, ancrage territorial, accessibilité, etc.).
- Être suivi par une structure d'accompagnement ou parrainé comme par exemple :
 - Pas-de-Calais Actif
 - Emergences 62
 - BGE Hauts-de-France

Pour quels projets s'adresse la subvention ?

Projets en création	Projets en développement
<ul style="list-style-type: none">• Création d'une activité depuis moins de 3 ans• Création d'au moins un emploi de 0.5 ETP*• Le montant de la subvention est fixé entre 1000 € et 5000€	<ul style="list-style-type: none">• Structure existant depuis plus de 3 ans• Développement d'une nouvelle activité• Maintien des emplois existants (condition « à minima »)• Le montant de la subvention est fixé entre 1000 € et 5000€• En cas de création d'au moins un emploi de 0.5 ETP*, une bonification de 2000€ est prévue pour les structures en développement

*Cet ETP peut prendre la forme d'un CDI, CDD, alternance

Les dépenses éligibles à la subvention

Investissement matériel, exemples :

- Matériel informatique
- Aménagement de locaux
- Machine
- Véhicule

Investissement immatériel, exemples :

- Brevet
- Conception d'un site internet
- Frais de recrutement (hors charges de personnel)

Pièces administratives à présenter lors de la demande

- Justificatif d'identité
- Statuts de la structure
- Liste des membres de l'organe de gouvernance
- Projet de bail ou bail existant
- Bilan et comptes de résultat du dernier exercice en cas de développement
- Avis de situation INSEE (SIRET/RNA)
- Devis/justificatifs correspondant au plan de financement
- Étude de faisabilité économique
- RIB
- Tout autre document mettant en valeur le projet (plan de situation, photos, articles de presse, flyer...)
- Agrément ESUS dans le cas d'une entreprise commerciale disposant de cet agrément





Contacts :
ess@cu-arras.org

